

COMPLIANCE AT NITERRA FRANCE SAS

DECLARATION DE CONFORMITE

1. Qu'est-ce que la conformité chez Niterra ?

La conformité se définit comme le respect des exigences légales et des règles auto-imposées. L'objectif est d'éviter les risques de responsabilité ou autres désagréments juridiques pour l'entreprise, ses organes de direction et ses employés.

L'internationalisation et la globalisation des marchés et les lois applicables ont fait de la conformité une mission de plus en plus importante et complexe pour les entreprises, à l'instar de Niterra France SAS.

Alors que la confiance dans les entreprises diminue, les principes importants d'éthique, de durabilité, de responsabilité sociale et de respect des lois nationales et internationales sont des facteurs indispensables pour que nous puissions préserver, assurer et justifier le succès de Niterra sur le long terme.

C'est pourquoi la conformité ne se limite pas à éviter les problèmes de responsabilité : c'est le fondement de la bonne gestion d'entreprise.

Toutefois, la conformité permet également d'éviter les infractions réglementaires par la mise en place de mesures organisationnelles, ainsi que de dépister les fautes et d'imposer des sanctions équitables en conséquence.

Dans la pratique, des mécanismes et des instruments constituant les « systèmes de gestion de la conformité » ont évolué pour assurer la bonne conformité au sein de l'entreprise. Ceux-ci varient considérablement en fonction du secteur d'activité, de la taille et de la structure de l'entreprise, ainsi que des risques qui lui sont spécifiques.

C'est pour répondre aux exigences de conformité de plus en plus rigoureuses que Niterra France SAS a mis en place un système de gestion de la conformité de ce genre.

2. Organe de la conformité

L'organe chargé de la Conformité a été déployé conformément aux exigences individuelles de Niterra, avec les ressources humaines et les pouvoirs adaptés. Ceci est important ainsi pour pouvoir trouver des solutions de conformité individuelles pour les modèles d'entreprise et les processus opérationnels concernés de Niterra France SAS.

Contact :

Robert Nolle
Local Compliance Officer
Tel.: +492102974374
r_nolle@ngkntk.de

Boris Becker
Director Governance
Compliance – Officer EMEA
Tel.: +49 2102 974 043
Mobile: +49 15201573378
b_becker@ngkntk.de

Les questions ou commentaires relatifs à la conformité que nous recevons sont traités dans la plus grande discrétion, et la protection des personnes concernées et de leur identité font l'objet de mesures de précautions particulières.



3. Éléments préventifs

a) Création d'une culture de conformité

Il faut pouvoir disposer d'une culture d'entreprise instaurant des valeurs qui incitent à un engagement de comportements favorisant la conformité, cet engagement devant également s'exprimer avant tout par un « engagement de conformité » de la Direction. Il n'en reste pas moins que la conformité est ancrée au niveau de la hiérarchie intermédiaire. Ceci a des effets notables, d'une part parce que la hiérarchie intermédiaire constitue la première ligne de défense, et également parce qu'il s'agit d'un modèle direct de « comportement conforme » vers lequel les employés peuvent se tourner en premier lieu, au niveau de leurs supérieurs hiérarchiques directs.

b) Identification des risques de non-conformité

Il est fondamental de ne pas sous-estimer le risque d'infractions en matière de conformité. Les répercussions potentielles de telles infractions peuvent en effet être lourdes de conséquences pour les entreprises et les employés.

Ces répercussions potentielles sont les suivantes :

- des peines d'emprisonnement pour les dirigeants et les employés
- des amendes pour les entreprises
- des actions en dommages-intérêts contre les entreprises, les dirigeants et les employés
- des inscriptions sur liste noire dans le cadre des procédures de passation de marchés
- une atteinte à la réputation
- une perte d'avantage concurrentiel
- des sanctions liées au droit du travail
- des risques dans le cadre des contrôles d'intégrité
- la perte de personnel et de compétences

L'évaluation du risque de non-conformité est un élément clé pour pouvoir éviter les violations de conformité. En fonction du modèle commercial, la première nécessité consiste à définir les risques susceptibles survenir et ceux qui doivent être pris en compte dans le système de gestion de la conformité.

Il s'agit donc de définir la menace concrète à l'égard de chaque risque, ainsi que ce qui a déjà été fait pour le réduire. Si besoin est, d'autres mesures seront prises afin de réduire les risques pour les ramener à un niveau raisonnable, conformément à la stratégie de gestion des risques. Le rôle de l'organe central de la Conformité sera d'aider le personnel en mettant une boîte à outils méthodologique adaptée à sa disposition, et de conseiller les unités opérationnelles. Le service Conformité élabore le programme de conformité du groupe. Il contrôle aussi la mise en œuvre des mesures résultant de l'évaluation du risque dans ce domaine, et dont découle le programme de conformité pour l'année suivante.

c) Mise en œuvre des lignes directrices, formation et conseils

Conscient des exigences liées au respect du droit national et international et des différentes valeurs culturelles des différents pays, Niterra a pour sa part introduit de nombreuses directives de groupe relatives à la conformité. Il s'agit notamment des règlements anti-corruption et de la réglementation relative aux cadeaux, aux invitations et aux événements, aux dons et aux activités de sponsoring, ainsi qu'aux relations avec les consultants, agents et concurrents.

L'introduction de directives de groupe relève toujours de la responsabilité de la direction de la société mère, et s'accompagne de mesures de communication et de formation. En cas de doute, les employés peuvent communiquer directement avec le service Conformité. Pour nous, il est important que les employés obtiennent des réponses sans délai. Cela leur permet en effet d'avoir la confiance nécessaire pour agir et ouvre la voie à des actions juridiquement recevables.

4. Éléments répressifs

Même lorsque les meilleures mesures de prévention ont été prises, des violations réglementaires et des manquements graves aux obligations restent possibles au sein de l'entreprise.

Au sein du service Conformité, nous comptons sur la coopération des collaborateurs et des consultants externes pour déceler les comportements "non-conformes".

Niterrra France SAS a instauré des règles claires pour les enquêtes (internes) et s'attache à vérifier toutes les informations de manière cohérente et conforme à la loi afin de déterminer s'il y a eu violation des exigences réglementaires générales ou internes. Si les informations sont avérées par l'enquête, les mesures nécessaires seront prises. Cela passe non seulement par l'application de sanctions appropriées et équitables en vertu du droit du travail, mais aussi la suppression de tous les points faibles du système de contrôle interne.

Les sanctions possibles sont les suivantes :

- blâme
- avertissement
- mutation
- résiliation de contrat ordinaire/exceptionnelle
- inculpation
- mise à pied

5. Rapports, suivi et amélioration continus

Le statut de l'organisme de conformité, la mise en œuvre de la formation, les résultats de l'évaluation des risques, les incidents et les cas suspects, les mesures prises et la pertinence des mesures des audits précédents font l'objet d'un rapport périodique à la direction.

Le système de gestion de la conformité fait pour sa part l'objet d'un contrôle d'adéquation et d'efficacité, et il est constamment soumis aux mesures d'amélioration continue.



Julien Laronze
 Président Niterra
 France SAS